

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION DES MERCREDIS DE L'ASUL 2021-2022

Conçus pour les jeunes de 6 à 17 ans, nos stages sont déclarés auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

L'inscription aux mercredis proposée par l'ASUL VACANCES est soumise à l'adhésion à notre association.

Cette démarche implique également l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

Pour toute inscription aux activités de l'ASUL, la famille s'engage à payer l'intégralité des frais qui lui incombent, frais médicaux ou frais d'hospitalisation éventuels.

## LIEUX D'ACCUEIL

Si la situation nous le permet, notre accueil se fera sur le campus de la DOUA au 27/29 boulevard du 11 Novembre – 69100, Villeurbanne. Dans le cas contraire, celui-ci aura lieu sur notre siège administratif au 189 rue Léon Blum – 69100, Villeurbanne

## COMMENT S'INSCRIRE

Par mail :

Pour les adhérents, il vous suffit de remplir le formulaire sur notre site internet

Pour les non adhérents, remplir le formulaire et mettre en pièce jointe le dossier d'inscription (téléchargeable sur le site)

**Attention :** l'inscription est prise en compte à la réception de la totalité du règlement. Six chèques vous seront demandés :

- Un chèque d'acompte de 150€ sera demandé et encaissé fin juin/juillet

- Cinq autres seront encaissés fin septembre, novembre, janvier, mars et mai

**En cas d'annulation, les 150€ ne seront pas remboursés**

## TARIFS

Nos tarifs comprennent :

- l'accès aux installations sportives de l'Université,

- l'encadrement pédagogique qualifié,

- le prêt du matériel utilisé lors des stages, - les activités proposées en fonction des formules choisies,

- les visites et excursions éventuelles décrites dans les programmes,  
- la restauration pour les enfants inscrits en journée complète,  
- les transports éventuels,  
- l'assurance pour la pratique sportive et les activités annexes.

## AIDES

Les organismes suivants, sous certaines conditions, peuvent vous attribuer une aide pour couvrir une partie des frais des stages :

Caisse

d'Allocations Familiales, Comité d'Entreprise, Maison du Département, Services sociaux (renseignez-vous).

## MODIFICATIONS ET ANNULATIONS DES STAGES PAR LA STRUCTURE

Les stages peuvent être annulés du fait de l'organisateur pour les raisons suivantes : insuffisance de participants, événements de force majeure nuisant à la sécurité des pratiquants (pollution, intempéries...), à défaut d'accord amiable pour un report sur un stage de substitution, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION PAR LES FAMILLES

Toute **annulation**, quel que soit le motif, doit être notifiée aux organisateurs au minimum une semaine avant.

Tout départ en cours d'année sera pénalisé par un encaissement du règlement correspondant au cycle suivant le départ de l'enfant.

Nous acceptons jusqu'à 1 absence non justifiée.

Un certificat médical sera demandé pour tout autre absence.

**Ces absences seront sous forme d'avoir en fin d'année.**

**Important : l'adhésion annuelle reste acquise par l'association.**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur annuel est disponible au secrétariat de l'ASUL. Pour rappel, tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée, en fonction des faits. Dans ce cas aucun remboursement ne sera possible. Pour toutes les activités sportives, une tenue de sport est de rigueur. Les vêtements des jeunes devront être marqués à leur nom.

## RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles concernant les mercredis devront être adressées au secrétariat de l'ASUL. Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'effets personnels, objets de valeur, ou espèces.

## ASSURANCE L'ASUL

189 rue Léon Blum – 69100 Villeurbanne, association agréée Jeunesse et Sports sous le N° 069-266-028 a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour couvrir la pratique des participants et les locaux.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Sauf opposition des familles, signée par écrit, l'ASUL GENERALE peut être amenée à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes. L'ASUL se réserve le droit d'utiliser les images prises des enfants lors des stages afin de réaliser ses supports de communication.

## PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées sont conservées trois ans et auront pour but d'optimiser la gestion de votre inscription. Il est possible de les modifier ou les supprimer en envoyant un mail à [info@asul.org](mailto:info@asul.org) ou par téléphone au 04 78 53 18 71. Seuls les services internes compétents auront accès à ces données.

## Signature suivie de la mention

« Lu et approuvé »